

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE**

**Séance du 6 février 2025**

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
3 février 2025

Transmission en Préfecture
7 février 2025

Date de publication
7 février 2025

**Etaients présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET

**Procuration :**

Mme Annie BROUTIN à M. Bernard CHOCRAUX

**Absente :**

Mme Julie DELTOUR

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Céline SINIARSKI

<b>DELIBERATION N°03/2025</b>	<b>[FINANCES] Autorisation de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour des travaux de rénovation énergétique de l'école Émilie Carles (panneaux photovoltaïques).</b>
-----------------------------------	--

La commune de Cappelle-en-Pévèle souhaite réaliser des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Émilie Carles, les vestiaires du stade et la médiathèque.

Les travaux consistent à réduire la consommation électrique de nos bâtiments, par une auto-consommation de l'énergie produite. Une étude réalisée sur l'ensemble des bâtiments communaux a démontré le potentiel de ces trois bâtiments, tous implantés dans un périmètre restreint. L'énergie ainsi produite non auto-consommée permettra d'alimenter une partie des besoins électriques des autres bâtiments et notamment la pompe à chaleur qui sera installée prochainement à l'école.

Monsieur le Maire :

- Expose le projet d'installation de panneaux photovoltaïque et sollicite de la part du Conseil Municipal son approbation.
- Indique par ailleurs que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au titre des fonds de concours photovoltaïque à hauteur de 20% du montant total du projet, dans la limite de 15 000 €.
- Rappelle que le montant du Fonds du concours octroyé ne peut dépasser la part d'autofinancement de la commune.

Le coût prévisionnel total s'élève à 214 000€ HT soit 256 800 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses selon devis (HT)		Recettes		%
Installation de panneaux photovoltaïque	214 000 €	ADVB	85 600 €	40 %
		Fonds de concours CCPC	15 000 €	7,01 %
		Autofinancement commune	113 400 €	52,99 %
<b>TOTAL</b>	<b>214 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>214 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix pour) décide :**

- D'APPROUVER le projet d'installation de panneaux photovoltaïque tel que présenté durant la séance ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- D'ARRETER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'INSCRIRE les dépenses au budget de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

